

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE DEMANDE DE  
SCRUTIN RÉFÉRENDATAIRE REMPLAÇANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT  
DES PERSONNES HABLES À VOTER

**CERTIFICAT DES RÉSULTATS EN VERTU DE L'ARTICLE 555 L.E.R.M.**

RÈGLEMENT  
NUMÉRO CA29 0127

RÈGLEMENT D'EMPRUNT CA29 0127 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 500 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX RELATIFS AUX BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET L'ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU ET DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO DANS LE CADRE DU PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS

---

Je, soussigné, Alice Ferrandon, secrétaire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, certifie qu'une procédure de demande de scrutin référendaire remplaçant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt CA29 0127 a été tenue du 25 août au 8 septembre 2021.

QUE **48 241** personnes étaient habiles à voter sur ledit règlement.

QUE **4 835** demandes étaient requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu.

QUE **0** demandes de scrutin référendaire écrites valides ont été reçues.

Par conséquent, ledit règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dixième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-et-un.



Alice Ferrandon, avocate  
Secrétaire d'arrondissement

/ae